

Index AI : PRE01/014/2011
13 January 2011

L'ONU aide un responsable soudanais recherché pour crimes de guerre

Amnesty International exhorte les Nations unies à ne pas aider des fugitifs à échapper à la justice internationale, après qu'un haut responsable soudanais recherché pour crimes de guerre au Darfour s'est rendu, à bord d'un hélicoptère de la Mission des Nations unies au Soudan (MINUS), à des pourparlers organisés dans la région d'Abyei.

Ahmed Haroun, gouverneur du Kordofan méridional, qui fait l'objet d'un mandat d'arrêt délivré par la Cour pénale internationale (CPI), a bénéficié de l'assistance de la MINUS pour prendre part à une réunion avec des membres de la communauté Misseriya dans la région d'Abyei.

« Il est scandaleux qu'un homme recherché par la CPI pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre se fasse transporter par les Nations unies, sans même être arrêté », a réagi Renzo Pomi, représentant d'Amnesty International auprès des Nations unies.

Dans une lettre adressée au secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon mercredi 12 janvier, Amnesty International a demandé que des directives soient données à toutes les opérations de maintien de la paix et aux agences et bureaux des Nations unies, afin qu'ils s'abstiennent de fournir une aide de ce type, sauf si l'objectif est de faciliter l'arrestation de la personne concernée en vue de la remettre à la CPI ou à tout autre organe judiciaire compétent.

Mardi 11 janvier, le porte-parole de l'ONU, Martin Nesirky, a fait savoir que la présence du « gouverneur Haroun était fondamentale pour amener les chefs tribaux des Misseriya du Kordofan méridional à assister à cette réunion organisée à Abyei dans le but de mettre fin aux récents affrontements et homicides ».

Martin Nesirky n'a pas mentionné l'accord des Nations unies relatif à leur coopération avec la CPI, pas plus que les obligations reconnues par l'ONU qui incombent aux opérations de maintien de la paix au titre du droit international humanitaire.

« S'il faut se féliciter des initiatives de la MINUS visant à désamorcer les tensions et à éviter des violations des droits humains, rappelons qu'offrir un refuge à une personne recherchée pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, au lieu de l'arrêter, est contraire aux obligations des Nations unies », a indiqué Renzo Pomi.

En tant que ministre soudanais de l'Intérieur de 2003 à 2005, Ahmed Haroun était en charge de la sécurité au Darfour. Il serait responsable d'avoir recruté, financé et personnellement armé les milices janjawids au Darfour et les aurait encouragées à s'en prendre aux civils.

Les milices janjawids auraient pris pour cibles des civils innocents, tuant, torturant et violant en masse au cours de diverses attaques menées au Darfour.

Complément d'information

Aux termes de l'Accord négocié régissant les relations entre la Cour pénale internationale et l'Organisation des Nations Unies, les deux parties sont tenues de « collaborer étroitement, en tant que de besoin, et de se consulter sur les questions d'intérêt mutuel » (article 3), d'échanger « dans la mesure du possible, des informations et des documents d'intérêt mutuel » (article 5) et de « coopérer avec le Procureur » sur diverses questions (article 18).

Aux termes de la résolution 1593 adoptée en 2005, par laquelle le Conseil de sécurité déférait au procureur de la CPI la situation au Darfour, tous les États et toutes les organisations régionales et internationales concernés doivent coopérer pleinement avec le procureur.